

VAUDEVANT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 5 AVRIL 2022

Convocation adressée par Madame le Maire, Laëtitia BOURJAT, le 28 mars 2022.

Présents : Mathilde Bourret - Marc Bourdon - Laëtitia Bourjat - Françoise Deschamps - Denis Mandon - Éric Roche - Romain Serpenet

Absents excusés : Hervé Besson (pouvoir à Marc Bourdon) - Nicolas Carpentier (pouvoir à Laëtitia Bourjat) - Simon Rosant (pouvoir à Denis Mandon)

Réunion publique tenue en mairie de Vaudevant, de 20H00 à 23H00 ;

Madame Mathilde Bourret est désignée secrétaire de séance.



Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 11 février 2022

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal du 11 février 2022 est adopté.

1. Finances

Approbation du compte de gestion 2021 :

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter tous les documents comptables se rattachant à l'exercice 2021, **le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.**
(Délibération 2022/0007)

2. Approbation du compte administratif 2021 :

Sous la présidence de Denis Mandon, premier adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 115 282.43€

Recettes : 263 315.71€

Excédent de clôture : 148 033.28€

Investissement

Dépenses : 159 550.91€

Recettes : 194 045.40€

Restes à réaliser : 110 281.25€

Besoin de financement : 75 786.76€

Hors de la présence de Laëtitia Bourjat, Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés, approuve le compte administratif du budget communal pour l'exercice 2021. (Délibération 2022/0008)

Affectation du résultat :

Après avoir approuvé le compte administratif 2021, **le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés, décide d'affecter la somme de 75 786.76€ au compte 1068 Investissement et la somme de 72 246.52€ au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté. (Délibération 2022/0009)**

Vote du taux des taxes locales 2022 :

Madame le Maire indique que, compte tenu du contexte géopolitique actuel, il paraît raisonnable de ne pas augmenter les taux des taxes locales.

Il est donc proposé de conserver les taux à 32,71% pour le foncier bâti et à 55,32% pour le foncier non bâti.

Taxes	Base d'imposition	Taux de base	Produit attendu
Taxe foncière bâti	161 100	32.71%	52 696€
Taxe foncière non bâti	17 200	55.32%	9 515€

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents et représentés, le Conseil municipal décide de voter les taux d'imposition 2022 suivants :

Taxe foncière bâti 32.71 %

Taxe foncière non bâti 53.82 %

(Délibération 2022/0010)

Subventions aux associations :

Madame le Maire rappelle les différentes subventions versées aux associations. **Le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés, décide de verser les subventions suivantes pour l'année 2022 :**

Anciens Combattants : 250.00€

Bibliothèque Pour Tous de Saint Félicien : 150.00€

ADMR Les 3 rivières : 300.00€

ACCA de Vaudevant : 100.00€

Comité des fêtes de Vaudevant : 500.00€ + 1 000.00€

**participation au financement du feu d'artifice
Secours Populaire de Saint Félicien : 50.00€.**

(Délibération 2022/0011)

Provisions pour risques :

Madame le Maire indique que toutes les communes, quelle que soit leur taille, sont soumises à un régime de droit commun de provisions pour risques, avec obligation de provisionner en présence de 3 risques principaux.

Madame le Maire propose d'inscrire au budget primitif au compte 6817 la somme de 273€ correspondant à 15% des restes à recouvrer antérieur à 2019 sur les loyers, arrondi à l'euro supérieur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés, décide d'inscrire au budget primitif communal 2022 au titre des provisions semi-budgétaires la somme de 273.00€ au compte 6817. (Délibération 2022/0012)

Approbation du budget primitif 2022 :

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif communal pour l'exercice 2022 qui s'équilibre ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 271 431.03€

Recettes : 271 431.03€

Investissement

Dépenses : 533 643.78€

Recettes : 533 643.78€

Le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés, approuve le budget primitif communal 2022.

(Délibération 2021/0013)

Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée de Saint Félicien :

Pour l'année 2021/2022, quatre enfants résidants à Vaudevant sont scolarisés en classe élémentaire à l'école privée de Saint-Félicien. Madame le Maire indique que le coût moyen départemental par élève a été révisé et qu'il s'élève désormais à 531€ par élèves de classe élémentaire et à 1709€ par élèves de classe maternelle

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de verser la somme de 2124€ à l'OGEC correspondant aux frais de fonctionnement 2021/2022 de l'école privée de Saint-Félicien pour les quatre élèves de notre commune qui y sont scolarisés en classe élémentaire. (Délibération 2021/0016)

2. Coordination générale :

Convention de partenariat :

Madame le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre d'une labellisation Chamin'Òc du sentier "Sur les pas de Marie Mourier", une convention tripartite entre Arche Agglo,

l'Institut d'Études Occitanes d'Auvergne Rhône-Alpes et la commune doit être signé.

Madame le Maire donne lecture de ladite convention.

Le conseil, municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à signer la convention (délibération 2022/0014)

Convention entre Enedis et la commune de Vaudevant :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de signer une convention de servitude de passage afin d'autoriser Enedis à enfouir le réseau de distribution public sur la parcelle cadastrée AE393 à Pervençères.

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal de ladite convention.

Le conseil, municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à signer la convention (délibération 2022/0015)

Décision recours litige en cours de cassation : rejet de la demande déposée par l'administré.

3. Urbanisme

Choix d'un architecte pour la construction d'une maison à Pervençères :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité pour la commune le recours à un architecte concernant la consultation et le suivi de chantier pour le projet de construction à Pervençères.

Elle présente le devis du cabinet Archiconsult, proposé par le SDEA, qui s'élève à 11 056.50€ TTC ; étant précisé que l'architecte qui a réalisé les plans a été sollicité et qu'il n'a pas souhaité donner suite à cette mission.

Le conseil, municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à signer le devis (délibération 2022/0017)

Cour de l'ancienne école :

Des devis ont été demandés à l'entreprise Tremplin Insertion pour divers travaux d'aménagements extérieurs dans la cour de l'ancienne école et des travaux de maçonnerie (côté rue des Fleurs et dalle pour abribus place des Cerises).

Le conseil, municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le premier adjoint au maire à signer le devis (délibération 2022/0018)

Les entreprises locales seront sollicitées pour d'autres devis (aménagement paysager, ferronneries, maçonnerie...)

4. Voirie/cimetière

Voirie :

Le conseil municipal décide d'inscrire au programme de voirie 2022 des travaux sur les voiries suivantes : Chemin de Vallet (vers la Côte), voie des Granges, chemin de Sauze.
Pour un montant total de 27 927.15€ HT.

5. Aménagement urbain

Rue des Fleurs et Atribus :

Un devis a été demandé à Tremplin Insertion pour finaliser l'aménagement de la rue des Fleurs et la dalle du futur atribus. Devis accepté par le conseil municipal (délib ????)

Le marquage au sol des arrêts de bus s'est détérioré. Ils seront repeints par l'employé communal.
Le nettoyage des trottoirs en béton désactivé est à prévoir.
La peinture du mobilier urbain est en cours.

6. Eau et Assainissement

Réseau d'eau potable : Un rendez-vous avec Cance-Doux est à fixer concernant l'extension du réseau secteurs Auternaud, Vallet, etc... ainsi que le raccordement des futures constructions.

Assainissement : Le projet d'extension suit sont cours à Arche Agglo.

7. Information, animation

Bulletin municipal :

Le bulletin municipal a été distribué avec un peu de retard.

Sentier "Sur les pas de Marie Mourier" :

L'inauguration du sentier devrait avoir lieu autour le 28 mai 2022.

L'ACCA de Vaudevant a organisé une matinée boudin samedi 2 avril 2022.

Une chasse aux œufs sera organisée par le Comité des Fêtes de Vaudevant le samedi 9 avril.

L'Ardéchoise recherche des bénévoles pour l'édition 2022.

La date du prochain conseil municipal sera programmée ultérieurement.

Date d'affichage : 12 avril 2022